



**PRÉFET DE LA
RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R75-2026-018**

PUBLIÉ LE 14 JANVIER 2026

Sommaire

SGAR NOUVELLE-AQUITAINE / Assistante

R75-2026-01-14-00002 - Arrêté ANS (3 pages)

Page 3

R75-2026-01-14-00003 - Arrêté ASC (2 pages)

Page 7

SGAR NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2026-01-14-00002

Arrêté ANS



Décision portant délégation de signature au titre de l'Agence nationale du Sport

REGION : NOUVELLE AQUITAINE

- *Vu le code du sport et notamment les articles L112-10 et suivants relatifs à l'Agence nationale du Sport ainsi que et les articles R.112-32 à R.112-36 relatifs au délégué territorial de l'Agence nationale du sport et l'article R411-1 relatif aux concours financiers de l'Agence nationale du sport*
- *Vu le Décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;*
- *Vu le Décret n° 2020-412 du 8 avril 2020 pris en application de l'article 59-1 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action de l'Etat dans les régions et départements ;*
- *Vu le Décret n° 2023-281 du 17 avril 2023 modifiant les articles R. 112-34, R. 112-50 et R. 411-1 du code du sport ;*
- *Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Etienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde,*
- *Vu l'arrêté du 20 novembre 2025 nommant Monsieur Thierry d'Angelo dans l'emploi de délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Nouvelle Aquitaine ;*
- *Vu la convention constitutive en vigueur du groupement d'intérêt public dénommé « Agence nationale du Sport » ;*
- *Vu le règlement intérieur et financier de l'Agence nationale du Sport ;*
- *Vu le règlement d'intervention relatif aux subventions d'équipement de l'Agence nationale du Sport en vigueur ;*

Monsieur Etienne GUYOT, Préfet de la région Nouvelle Aquitaine, délégué territorial de l'Agence nationale du Sport,

DECIDE

Article 1 :

M. Thierry D'ANGELO, délégué régional académique, à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région Nouvelle Aquitaine, délégué territorial adjoint de l'Agence nationale du Sport, reçoit délégation à l'effet de signer au nom de M. Etienne GUYOT préfet de la région Nouvelle Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, délégué territorial de l'Agence nationale du Sport, tout acte relevant des attributions et compétences du délégué territorial et précisées dans le cadre des délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale du Sport.

Article 2 :

En cas d'absence ou d'empêchement du délégué territorial adjoint, M. Julien DESCHAMPS, chef du pôle Sport de la DRAJES, agent des services déconcentrés en charge des sports placé sous l'autorité du Préfet de région, reçoit délégation à l'effet de signer au nom de M. Etienne GUYOT préfet de la région Nouvelle Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, délégué territorial de l'Agence nationale du Sport, tous actes pour l'exercice des différentes attributions mentionnées à l'article R. 112-33, à l'exception de celles mentionnées au 4°.

15 DEC. 2025




Fait à Bordeaux, le / / 2025
Le délégué territorial de l'Agence nationale du Sport

Le Préfet de Région



Etienne GUYOT

Spécimens de signature des délégataires :

<u>Nom délégataire</u>	<u>Fonction</u>	<u>Spécimen de signature</u>
	Délégué territorial de la région	<p>Le Préfet de Région</p>  <p>Etienne GUYOT</p>
Thierry D'ANGELO	Délégué régional académique	
Julien DESCHAMPS	Chef du pôle Sports DRAJES NA	

SGAR NOUVELLE-AQUITAINE

R75-2026-01-14-00003

Arrêté ASC

Arrêté du
portant désignation du délégué territorial adjoint de l'Agence du service civique et
délégation de signature à Monsieur Thierry d'Angelo,

Délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région
académique Nouvelle-Aquitaine
pour les attributions relevant de l'Agence du service civique en Nouvelle-Aquitaine

le Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, Préfet
de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest,
Préfet de la Gironde Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'éducation :

Vu le code du service national, et notamment les dispositions de l'article des articles L 1_20-1 à L 120-36 et R 120-9 ;

Vu le code du travail ;

Vu la loi 11° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret 11° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 relatif au service civique ;

Vu le décret du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Étienne GUYOT, préfet de la région Nouvelle-Aquitaine, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Ouest, préfet de la Gironde ;

Vu le décret 11° 2020-1542 du 9 décembre 2020 relatif aux compétences des autorités académiques dans le domaine des politiques de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative, de l'engagement civique et des sports et à l'organisation des services chargés de leur mise en œuvre ;

Vu l'arrêté de la rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités, du 16 décembre 2020 portant organisation de la délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et des services départementaux de la jeunesse, de l'engagement et des sports de la région académique Nouvelle-Aquitaine ;

Vu l'arrêté du ministre de l'éducation nationale, et de la ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative en date du 20 novembre 2025 nommant Monsieur Thierry d'ANGELO délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de Nouvelle-Aquitaine à compter du 1^{er} décembre 2025 ;

Vu l'instruction n° ASC-2010-01 du 24 juin 2010 du président de l'Agence du service civique ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales de la région Nouvelle-Aquitaine ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

Monsieur Thierry d'Angelo, délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Nouvelle-Aquitaine, est désigné en qualité de délégué territorial adjoint de l'Agence du service civique au titre de la région Nouvelle-Aquitaine.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Monsieur Thierry d'Angelo délégué territorial adjoint de l'Agence du service civique au titre de la région Nouvelle-Aquitaine, à l'effet de signer, au nom du délégué territorial, tous les actes relatifs à la mise en œuvre du service civique en région Nouvelle-Aquitaine.

Article 3

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le délégué régional académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports de la région académique Nouvelle-Aquitaine, délégué territorial adjoint au titre de l'agence du service civique de la région Nouvelle-Aquitaine, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera transmise au président de l'Agence du service civique et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine.

Fait à Bordeaux, le

15 DEC. 2025

Préfet de région

Etienne GUYOT

